

f) Droits de propriété intellectuelle (DPI)

- Ils coopéreront en vue d'assurer l'application intégrale de l'accord sur les ADPIC et d'améliorer le niveau de protection des DPI à travers le monde.
- Ils uniront leurs efforts pour mener à bon terme les travaux entrepris dans le but de mettre au point des normes améliorées de protection des DPI dans le cadre de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle).

g) Normes et règlements techniques

Ils coopéreront afin de veiller à la parfaite mise en oeuvre des accords relatifs aux obstacles techniques aux échanges et des accords sanitaires et phytosanitaires et envisageront de développer de nouvelles actions au sein de l'OMC pour éliminer les obstacles techniques aux échanges.

2. Revigorer les relations économiques bilatérales

Avec les États-Unis, ils envisageront, cas par cas, une approche trilatérale des relations entre l'Union européenne, le Canada et les États-Unis pour les sujets relevant du nouveau marché transatlantique.

a) Règlement des litiges commerciaux bilatéraux et promotion du commerce

Ils chercheront en priorité à résoudre les litiges commerciaux bilatéraux en cours et à accroître le développement des courants d'échanges bilatéraux. Ils s'engagent à utiliser de manière plus efficace et, au besoin, à améliorer les mécanismes existants, y compris ceux prévus par l'accord-cadre de coopération commerciale et économique de 1976, pour permettre une détection rapide des litiges potentiels en matière d'échanges et d'investissements et pour répondre à l'accroissement des débouchés économiques et commerciaux.